

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>Date de la convocation : 18/01/2024</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 13</p> <p>Présents : 10</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 23 Janvier 2024</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-quatre, le mardi 23 janvier à 19 H 30, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, ACIER Jean-Marie conseillers délégués, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, AUBERT Nicolas.</p> <p>Excusés : LIAGRE Bruno ayant donné pouvoir à Audren REIGNER, MEUNIER François ayant donné pouvoir à Nicolas BOISSELLIER</p> <p>Absent : AOUATE Jérôme,</p> <p>Secrétaire : Jean-Luc GALLET</p>																				
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Aire de Jeux : projet de remplacement des structures</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24/01/2024 ; et de la publication le 24/01/2024</p>	<p>Le Maire informe que lors du contrôle des structures sur l'aire de jeux derrière l'Eglise, il est constaté que les éléments sont vétustes et dans un souci de sécurité, doivent être enlevés.</p> <p>Le maire propose de les remplacer et présente un devis de structure avec la pose et un devis de structure sans la pose.</p> <p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Accepte le Projet de remplacement des structures avec la pose et procède au choix des éléments par vote à main levé : Présents : 10 Pouvoirs : 2 Abstention : 1 ; votants : 11 Pyramide à corde : 2 Structure à équilibre et à grimper : 9</i> ● <i>Choisit le devis avec la structure équilibre et à grimper, 2 jeux à ressort, une structure multi activités, compris montage et installation de l'entreprise PCV Collectivité pour un montant de 18 216.00€ HT, sous réserve de l'obtention des subventions, le plan de financement étant le suivant :</i> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses (en €)</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Recettes (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">PCV Collectivités</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">18 216.00</td> <td style="width: 25%;">DETR (50%)</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">9 108.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CAF (30%)</td> <td style="text-align: right;">5 464.80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune autofinancement</td> <td style="text-align: right;">3 643.20</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">18 216.00</td> <td></td> <td style="text-align: right;">18 216.00</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Autorise le maire à effectuer les demandes de subventions citées ci-dessus ;</i> 	Dépenses (en €)		Recettes (en €)		PCV Collectivités	18 216.00	DETR (50%)	9 108.00			CAF (30%)	5 464.80			Commune autofinancement	3 643.20	TOTAL	18 216.00		18 216.00
Dépenses (en €)		Recettes (en €)																			
PCV Collectivités	18 216.00	DETR (50%)	9 108.00																		
		CAF (30%)	5 464.80																		
		Commune autofinancement	3 643.20																		
TOTAL	18 216.00		18 216.00																		

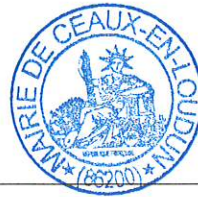
AR Prefecture

086-218600443-20240113-202401N2-DE
Reçu le 24/01/2024

● Autorise le maire à signer le devis de l'entreprise La PCV collectivités pour un montant de 18216.00 € ht, si les subventions sont acceptées ;

● Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SAVATON



Le secrétaire
Jean-Luc GALLET



AR Prefecture

086-218600443-20240113-202401N2-DE
Reçu le 24/01/2024